

Contexte et enjeux actuels pour la filière laitière Marocaine

Nabil Chaouki

Directeur de développement des filières de production
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Maroc

Said Tazi

Chef de la division des filières animales à la direction de
développement des filières de production
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Maroc

Pr. Araba Abdelillah

Professeur
Institut agronomique et vétérinaire (IAV) Hassan II

Dr. Abderrahman Benlekhal

Directeur
Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Lait
(FIMALAIT)

Depuis 2008, le Maroc a engagé une nouvelle stratégie nationale de développement agricole intitulée « Plan Maroc Vert ». Elle vise la modernisation de l'agriculture et son intégration à l'économie nationale et internationale. Cette stratégie qui constitue une véritable feuille de route pour le développement de l'agriculture marocaine à l'horizon 2020 a placé le développement et l'organisation des filières de production au cœur de la politique d'intervention de l'Etat et une priorité pour atteindre les objectifs fixés par filière à l'horizon 2020.

Concernant la filière laitière, plusieurs actions ont été réalisées ou programmées pour la promouvoir. Ainsi, les organisations professionnelles de la filière se sont restructurées et organisées en interprofession: la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Lait (FIMALAIT). Celle-ci est constituée des représentants des producteurs et des transformateurs. Deux contrats-programmes de développement ont été conclus entre le Gouvernement et la FIMALAIT, respectivement pour les périodes 2009-2014 et 2015-2020, avec des objectifs ambitieux en termes quantitatifs (faire progresser la production pour atteindre 4 millions de tonnes en 2020) et qualitatifs (amélioration de la qualité du lait à tous les niveaux de la chaîne de valeurs). Pour le deuxième contrat programme 2015-2020, l'enveloppe globale des investissements prévus, est de 6,6 milliards de dirhams et permettra à terme la création de près de 40 000 emplois directs.

Par ailleurs, la filière lait génère un chiffre d'affaires de près de 8 milliards de dirhams et contribue à la formation du revenu de près de 300 000 producteurs permanents et 100 000 producteurs saisonniers et assure 461 000 emplois permanents dont 13 000 au niveau de l'industrie laitière. L'effectif du cheptel bovin au Maroc est estimé en 2014 à 3 millions de têtes, dont 1,2 millions de vaches laitières. Il existe près de 400 000 exploitations qui ont une activité laitière principale. L'enjeu serait de permettre à la filière laitière d'être compétitive et durable dans un contexte régional et mondial peu favorable.

La production du lait a connu un accroissement de 5% par an entre 2009 et 2014, passant de 1,96 à 2,4 milliards de litres. Cette augmentation est liée en grande partie à l'amélioration de la productivité du cheptel qui est passée de 1250 litres par vache et par an (L/vache/an) à 2100 L/vache/an pour les races croisées et de 3500 L/vache/an à 4000 L/vache/an pour les races pures.

En ce qui concerne l'organisation de la filière et les principaux acteurs, la profession est représentée par la FIMALAIT qui est constituée de la FENEPROL et de la FNIL. Au niveau de l'amont de la filière, les producteurs jouent un rôle déterminant et sont en majeure partie organisés au sein de la Fédération Nationale des Eleveurs Producteurs Laitiers (FENEPROL). Au niveau de l'aval de la filière, les industriels sont organisés en Fédération Nationale de l'Industrie laitière (FNIL).

Enjeux liés au système de production

Relance de la production

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action des contrats programmes « lait », des moyens et des mesures ont été pris, notamment pour l'amélioration de la productivité du cheptel laitier (accroissement des performances) par des programmes d'amélioration génétique, de santé animale et d'amélioration de la qualité du lait et par un ambitieux programme de mise à niveau des fermes et des centres de collecte du lait. Ces actions seront renforcées par la création de laboratoires interprofessionnels comme outil d'incitation des producteurs à améliorer la qualité du lait moyennant un bonus du prix.

Dans le même sillage, des efforts sont déployés pour permettre aux producteurs d'assurer au cheptel laitier une alimentation rationnelle à moindre coût (soutien aux cultures fourragères et leur valorisation en ensilage, etc.) pour escompter une réduction des coûts de production et par conséquent, accroître la compétitivité de la filière.

En matière d'initiatives locales au développement à l'intégration de la filière, le plan d'action de mise en œuvre du contrat programme conclu entre la FIMALAIT et le Gouvernement vise le renforcement des investissements et leur incitation au niveau des structures de production et de valorisation. Parmi les principales actions, il est prévu la mise à niveau et l'extension de 30 000 petites et moyennes fermes laitières de 5 à 10 vaches, l'extension et la création de 60 grandes unités d'élevage laitier d'une capacité de plus de 500 vaches laitières par ferme, la mise à niveau et l'extension de 300 centres de collecte du lait et la création de 180 centres de collecte du lait.

Au niveau de l'aval de la filière, l'objectif est de renforcer le développement adéquat de la filière à travers la valorisation du lait pour permettre aux producteurs d'améliorer leurs revenus et d'offrir aux consommateurs des produits laitiers diversifiés de qualité (création des unités du séchage du lait, de transformation et de production de fromage).

D'autre part, le plan d'action du contrat programme lait pour la période 2015-2020 vise le développement de la filière autour de l'agrégation pour permettre une croissance compétitive de l'amont laitier. L'agrégation permet le groupement des petits éleveurs producteurs laitiers autour d'un agrégateur (personne physique ou morale ou toute organisation professionnelle) et dont l'objectif principal est l'optimisation du processus amont-aval autour d'une unité de valorisation. Dans ce cadre, des incitations financières sont accordées par l'Etat et actuellement, de nombreux contrats d'agrégation ont été conclus dans les principales zones à vocation laitières.

Production laitière sur parcours

Les parcours au Maroc couvrent une superficie de l'ordre de 52 millions d'hectares comprenant la zone steppique de l'Oriental, les parcours de haute altitude en montagne (massif de l'Atlas) et le désert des provinces du sud qui s'étendent de l'Anti-Atlas aux frontières avec la Mauritanie au Sud. Cet espace pastoral constitue plutôt une base productive pour les petits ruminants (à vocation viande) et le dromadaire au sud du pays.

Le tableau suivant fournit quelques indications sur la contribution des ruminants élevés sur le parcours (dans le système pastoral) à la production laitière au Maroc. Ainsi, il se dégage qu'avec une production annuelle de l'ordre de 2,4 Millions de tonnes, le pastoralisme n'est à l'origine que de 6% de la production nationale de lait. La quasi-totalité de cette production provient des chèvres et des chèvres, dont plus des 9/10 de production sont autoconsommés par les familles elles-mêmes.

Contribution estimative des troupeaux pastoraux à la production du lait au Maroc en 2015

Espèce	Race	Taille estimative du cheptel national (x1000)	Cheptel pastoral (% du cheptel national)	Contribution pastorale à la production nationale de lait (%)
Bovins	Races laitières importées	négligeable	0	0
	Races locales	1 000	80%	2%
Dromadaire	Marmouri, Guerzni	200	100%	< 1%
Caprins	Locale et croisée	5 000	95%	3%
Total	-	6 200	-	6%

Il en ressort que les caprins et les camélins sont les ressources clés dans les économies pastorales autour du lait, mais les échanges liés à la commercialisation du lait sont timides. Au Maroc, le pastoralisme, en tant que forme d'élevage des ruminants, contribue beaucoup plus dans la production de viande rouge.

Enjeux liés à la santé animale

L'encadrement sanitaire, aussi bien par le secteur public que par le secteur vétérinaire privé et les organisations professionnelles, vise à garantir un environnement sanitaire adéquat permettant au cheptel d'exprimer pleinement ses potentialités génétiques. Face aux différentes mutations qu'a connues le développement de la filière lait au fil des années, la protection sanitaire du cheptel a toujours constitué une préoccupation majeure du Ministère de l'Agriculture compte tenu de l'importance économique et hygiénique des maladies animales.

Dans ce cadre, des efforts considérables ont été déployés dans l'objectif de garantir au patrimoine animal un état sanitaire des plus satisfaisants en vue d'améliorer ses productions et de lui permettre d'extérioriser pleinement ses potentialités, d'assurer sa sécurisation ainsi que celle du consommateur. A cet effet, la stratégie de lutte contre les maladies réputées légalement contagieuses (MRLC) s'est fixée comme objectifs de :

- contrôler et éradiquer les maladies épizootiques (fièvre aphteuse, bluetongue, etc.) ;
- contrôler les maladies enzootiques (clavelée, charbons, etc.) ;
- assurer une surveillance épidémiologique continue des principales maladies animales présentes sur le territoire (clavelée, tuberculose, brucellose, rage, etc.) et une épidémiologie continue des maladies vis à vis desquelles le Maroc est indemne (influenza aviaire, ESB, ...);
- mener des études épidémiologiques chaque fois que le besoin se fait sentir (peste équine, fièvre aphteuse, clavelée, artérite virale équine, tuberculose, brucellose, rage, etc.).

Dans le cadre des contrats programmes conclus entre le gouvernement et la FIMALAIT, cette dernière s'est engagée à la contribution à l'assainissement des élevages vis-à-vis des MRLC à travers la signature d'une convention avec l'Office National de la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) pour l'éradication de la tuberculose et de la brucellose. En plus, l'ONSSA a lancé en février 2015, le SNIT (Système National d'Identification et de Traçabilité) pour l'identification généralisée des bovins. C'est un outil indispensable pour la gestion sanitaire et zootechnique du cheptel.

Aussi, l'identification des bovins qui constitue le point de départ et un préalable à toute action, intervention ou information sur les animaux. C'est aussi l'instrument majeur de suivi de leurs mouvements et de la traçabilité de leurs produits. Tout le cheptel bovin a été identifié en 2015. A partir de 2016 et dans le cadre d'une convention conclue entre la FIMALAIT, l'ONSSA et la Direction de Développement des Filières de Production, la FIMALAIT assurera l'identification des naissances et des bovins laitiers importés.

Le secteur laitier et l'activité touristique

La connexion entre le secteur laitier et les activités touristiques n'est pas encore bien développée. Cependant, des rapports peuvent se nouer par le développement d'offres de terroirs et de gammes spécifiques à chaque produit. Le Maroc par sa richesse et sa diversité agricole dispose de plusieurs produits laitiers réputés par leur qualité, leur goût et leur terroir. On peut citer : lben, Saikouk, Raib traditionnel, fromage et des produits avec des essences aromatiques locales à offrir aux touristes.

Par ailleurs, on peut envisager la sensibilisation d'exploitants laitiers pour faire de leurs élevages des sites servant de démonstration des techniques et des pratiques d'élevage et d'exposition des produits laitiers pour des visiteurs citadins ou les enfants (i), mais également la mise en place au niveau des exploitations d'infrastructures de distraction pour les touristes et de restauration à base de plats cuisinés avec des produits laitiers (ii).

Tendances de consommation de lait et de produits laitiers

La filière lait joue un rôle très important sur le plan nutritionnel. Ainsi, elle contribue à la garantie de la sécurité alimentaire du pays. Le taux de couverture de la demande en lait et produits laitiers par la production nationale est de 92 % en 2014. Toutefois, cette demande reste encore inférieure aux besoins recommandés par les standards nutritionnels.

Le faible niveau de consommation s'explique par les habitudes alimentaires où le lait n'est pas souvent utilisé dans les préparations culinaires, et surtout par la faiblesse du pouvoir d'achat. De plus, le lait n'est pas accessible pour de nombreux ménages surtout en milieu rural. Le niveau de consommation annuelle a connu une progression lente et inférieure au standard nutritionnel. Il est passé entre 2009 et 2014 de 50 à 72 litres/habitant/an. L'objectif du contrat programme lait est d'atteindre 90 litres/habitant/an en 2020, avec l'amélioration des conditions d'accès aux consommateurs par une baisse des prix de l'ordre de 15%.

Par ailleurs, le marché a enregistré une croissance notable de consommation du lait et des produits laitiers dérivés : cette évolution est due au développement de la grande distribution qui garantit, grâce à la chaîne de froid, une large distribution des produits à travers le pays, mais également à la diversification et à l'innovation (chaque année, les industriels mettent des nouveaux produits sur le marché). En outre, l'ensemble des maillons de la filière est de plus en plus concerné par les aspects liés à la qualité des produits compte tenu de l'ouverture de l'économie et des nouvelles exigences des consommateurs.

Pour la promotion de la consommation et de la qualité du lait, le Gouvernement, dans le cadre du contrat programme, contribue au financement des campagnes médiatiques (spots TV, émissions radio, journées de sensibilisation, etc.) réalisées par la FIMALAIT pour inciter les consommateurs et les sensibiliser sur les effets positifs de la consommation du lait, notamment pour les enfants.

Indications géographiques laitières au Maroc

En matière de labellisation, le Plan Maroc Vert a créé une dynamique incitant à la mise à niveau des exploitations agricoles, notamment celles qui présentent des spécificités et des produits avec des qualités uniques, témoignant des traditions et du savoir-faire séculaires des régions du Royaume.

Dans le but de faire valoir les spécificités de ces produits, le cadre juridique a été créé pour leur reconnaissance et leur protection. Ainsi la loi n°25-06, relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, a été publiée le 23 mai 2008. On distingue trois signes distinctifs: l'indication géographique (IG), l'appellation d'origine (AO) et le label agricole (LA). Un produit agricole peut avoir un signe distinctif suite à l'obtention de son producteur ou son transformateur d'une certification du produit concerné en s'engageant à se conformer au cahier des charges correspondant.

Les produits laitiers traditionnels des espèces bovine, caprine et cameline ont fait l'objet d'étude de détermination de l'aire géographique et des spécificités du savoir-faire traditionnel des populations locales. Ainsi, le fromage de chèvres de Chefchaouen a été identifié et distingué des autres fromages par son aire géographique lui attribuant le label d'Indication Géographique Protégée (IGP) « Fromage de chèvre Chefchaouen » qui s'étend sur la totalité de la province de Chefchaouen. D'autres produits laitiers sont en cours d'étude par la commission de labellisation des produits agricoles, tel que le lait et le fromage frais de chamelles, le Smen (beurre rance) de la race bovine OulmèsZaer et le Smen des bovins laitiers des Doukkalès.

Enjeux liés au marché mondial

Depuis 2007, le marché international des aliments de bétail a connu une forte volatilité des prix des matières premières, ce qui a affecté les coûts de production du lait. Le maïs, le soja et l'orge importés sont les principales matières premières dont le prix a considérablement augmenté ces dernières années, et ce pour plusieurs raisons : la baisse de l'offre causée par des sécheresses prolongées et répétitives dans les principales régions de production, notamment les USA, l'augmentation de la demande des pays émergents telle que la Chine, la concurrence avec les biocarburants et les spéculations sur les produits agricoles qui se sont accentuées suite à la crise financière de 2008. En plus, le marché intérieur des aliments de bétail demeure fortement dépendant du marché international.

Par ailleurs, les niveaux des prix du lait payés aux producteurs sont maintenus fixes depuis plusieurs années, malgré le renchérissement des prix des aliments de bétail sur le marché mondial et national, que ce soit en période de basse ou de haute lactation. Pour réduire l'impact de la hausse des prix des aliments de bétail, le Maroc a procédé dès l'année 2012 à la réduction des taxes et droits de douanes sur les aliments de bétail importés au taux minimum de 2,5%. De plus, le prix du lait payé aux éleveurs a été revalorisé à compter du 1er août 2013.

Le changement de la politique laitière de l'UE risque d'avoir des répercussions négatives sur la filière laitière au sud de la Méditerranée, notamment pour le Maroc. De même, la libération des quotas mettra sur le marché européen des excédents laitiers à des prix compétitifs qui pourraient mettre en péril la survie des petits éleveurs laitiers.

Enjeux de durabilité de la filière laitière

La durabilité du développement agricole, sous-entend une production pérenne des produits agricoles, qui se veut économiquement viable, socialement équitable et qui préserve les ressources productives. La caractérisation de la durabilité de la filière laitière, comme les autres filières agricoles, tiendra en compte les trois dimensions: agro-écologique, socio-territoriale et économique.

Durabilité agro-écologique

En matière de diversité animale, les races locales représentées par les races Brune de l'Atlas, Oulmès-Zaer, Pie -Noir de Meknès et Tidili ont été enrichies par les importations de génisses (particulièrement de race Holstein et Montbéliarde). Cependant, les races locales tendent à régresser voire même à disparaître au profit des races importées sélectionnées pour l'élevage intensif.

La part du cheptel local, qui était de 95% au début des années 70, a diminué rapidement suite à ces importations et aux croisements, pour atteindre 45% en 2014. A l'inverse, les races bovines du type amélioré (pur et croisé) sont passées de 5% en 1970 à 55% en 2014, ce qui constitue une menace pour la préservation des races locales marocaines. Concernant la diversité végétale, le développement de la filière laitière au Maroc l'a préservée. En effet, la plupart des exploitations agricoles laitières combinent entre les deux systèmes de production animale et végétale (système mixte), préservant ainsi la diversité végétale. Par ailleurs, à l'intérieur des cultures fourragères, un effort louable a été déployé pour diversifier les cultures fourragères par la mise sur le marché de semences et d'appui technique. Parmi les cultures fourragères qui constituent l'assolement, on cite la luzerne, le maïs pour ensilage, le sorgho, le triticale, le bersim, l'avoine et la vesce-avoine, l'orge fourragère, le pois fourrager, le ray Grass, le lupin ...

Concernant l'utilisation de l'eau par la filière, il est important de souligner que le Maroc est doté naturellement de faibles ressources hydriques et donc l'eau est un bien rare et son utilisation en agriculture, notamment en élevage pour la production fourragère, l'abreuvement et l'hygiène, constitue un enjeu majeur. Dans ce cadre des études ont été menées (Touzani, 2006, Nejjam 2013), surtout dans les zones irriguées, sur la valorisation de l'eau par l'élevage en produits animaux (valorisation de l'eau en fourrages puis les fourrages en lait et viandes). Elles montrent que la production d'un litre de lait consomme entre 1 et 1,5 m³ d'eau. Cette eau est souvent plus ou moins valorisée selon les techniques de production laitière et le choix et l'itinéraire technique de production fourragère.

Pour ce qui est du choix de la culture, le maïs fourrager peut être considéré comme le plus valorisant de l'eau d'irrigation. Pour ces cultures fourragères, l'amélioration de la valorisation de l'eau en produits animaux doit passer nécessairement par une optimisation de l'utilisation de l'eau à l'échelle des parcelles.

La gestion de la matière organique constitue un autre facteur de durabilité des exploitations laitières. La teneur en matière organique dans les sols soumis à l'intensification agricole, particulièrement les zones irriguées, subit une perte importante. En effet, dans les zones de production soutenue, la restitution des résidus de culture n'est pas une pratique courante. Ceci se traduit par une détérioration de la fertilité physique et chimique des sols. La bonne gestion du fumier (et aussi des résidus de récolte) est une option idoine pour améliorer cette fertilité physique et chimique des sols.

L'autre option de gestion du fumier à investir pour faire de la filière laitière un pilier de durabilité est le développement de production de biogaz à partir des déjections bovines. A cet effet, on peut estimer que le potentiel théorique du Maroc en matière de production de biogaz à partir du fumier des bovins est d'environ 342 000 tep, ce qui représente 2% de la consommation énergétique nationale estimée entre 17,5 et 18 millions de tep. Le biogaz produit dans les élevages de bovins laitiers constitue donc une énergie renouvelable intéressante aussi bien du point de vue économique, environnemental, que socio-économique.

Durabilité économique

L'élevage bovin laitier au Maroc est l'une des composantes principales du secteur agricole. Cependant, le chiffre d'affaire annuel généré par la vache laitière, qui est de l'ordre de 14 000 dirhams (lait et produit animal), interpelle l'éleveur à plus d'effort pour qu'il reste compétitif. A cet effet, il est primordial que l'éleveur développe encore plus ses techniques pour une production fourragère plus importante (plus grande autonomie alimentaire) et de meilleure qualité et assure un niveau de production de lait encore plus élevé (maîtrise du rationnement et des autres facteurs de production). Aussi, il est important de remarquer qu'en production laitière, les investissements liés aux équipements et bâtiments d'élevage et à l'acquisition des femelles reproductrices sont élevés et constituent donc des facteurs limitant la rentabilité de l'activité. Les subventions accordées par le gouvernement Marocain pour la construction des étables et l'acquisition de certains facteurs de production sont de nature à alléger ces charges.

Durabilité sociale

Au Maroc l'agriculture contribue largement au développement économique du pays à travers la création d'emplois. En effet, en milieu rural, près des trois quart de la population active tire son revenu de l'agriculture. Plus particulièrement, la filière laitière contribue à hauteur de 18% dans la création de l'emploi, à travers les 82 unités industrielles et les 400 000 producteurs et les 2700 centres de collecte de lait. Le nombre d'emplois générés par la filière est estimé à 461 000 emplois permanents dont 13 000 au niveau de l'industrie laitière.

Aussi, la filière laitière constitue un cadre d'implication sociale des éleveurs, se traduisant par leur participation à des structures associatives ou coopératives, qui sont des lieux de rencontre avec des non-agriculteurs et aussi un canal de participation à des foires nationales et internationales, ce qui leur assure un dynamisme territorial et donc un développement durable.

Le secteur laitier face aux tensions économiques et sociopolitiques dans la région méditerranéenne

Certes la Méditerranée est une zone d'échange, mais force est de constater que ces échanges restent asymétriques, s'effectuant surtout de la rive Nord vers la rive Sud, avec les pays du Maghreb qui sont d'ailleurs plus importateurs qu'exportateurs. La Méditerranée constitue aussi une zone de tensions susceptibles de fragiliser les échanges commerciaux entre les pays.

Des accords ont été mis en place pour développer ces échanges, tels que le Processus de Barcelone (1995), la Politique Européenne de Voisinage (2003), l'Accord Economique d'Agadir (2004) entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte, soutenu par l'Union Européenne, qui établit une zone de libre-échange entre ces quatre pays arabes méditerranéens. Cet accord connaît de mauvaises performances car les échanges ne dépassent pas 2% du commerce global de chaque pays. Ces accords n'ont pas permis à la filière laitière d'assurer des débouchés ne serait-ce qu'au niveau de certains pays voisins.

Actuellement le Maroc ne satisfait que sa demande intérieure en lait cru. Cependant, les efforts entrepris dans le cadre du Plan Maroc Vert ont permis au pays d'assurer une augmentation considérable, qui dépassera sûrement la demande nationale dans le moyen terme. Deux options se présentent pour le secteur : soit les usines laitières devront développer leur niveau de traitement du lait en produits plus élaborés (i), soit la filière doit trouver des débouchés dans les pays voisins (ii). Dans ce sens, l'Algérie et la Libye sont de grands importateurs de lait, mais le Maroc n'a pas encore investi ces marchés. La Libye par exemple importe du lait en sachet de Tunisie. Mais comme la Tunisie doit d'abord satisfaire sa demande locale, elle n'exporte que ce dont elle n'a pas besoin. L'Algérie représente un client potentiel. Il est un grand importateur de lait en poudre : il est le 2^{ème} importateur mondial de lait et de ses dérivés. Pour ce pays, l'autosuffisance ne peut pour le moment être garantie par la production locale. Ceci fait que l'Algérie reste dépendante du marché mondial et de ses prix. Lorsqu'il y a une augmentation de prix à l'étranger, les consommateurs algériens souffrent non seulement d'une hausse des prix mais aussi dans quelques cas de pénurie de lait, comme en janvier 2014 pour le lait en sachet. Ce sont donc deux marchés potentiels importants (Libye et Algérie), à proximité du Maroc. La fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie paralyse toutefois l'échange commercial terrestre entre le Maroc et ses pays voisins de l'Est. Cette absence d'intégration régionale fait perdre de nombreuses occasions aux pays du Maghreb et leur coûterait près de 3% de leur PIB annuel.

Conclusion

La filière lait au Maroc est l'une des principales filières de production animale. Elle revêt un intérêt particulier aussi bien sur le plan socio-économique par l'emploi qu'elle crée, que sur le plan nutritionnel à travers la gamme de produits laitiers destinés à la consommation.

Tenant compte des objectifs du Plan Maroc Vert et des prévisions de développement des productions laitières, avec des perspectives de l'ouverture de l'économie Marocaine au marché international et aussi la nécessité de répondre aux nouvelles exigences du consommateur, la question de la qualité du lait se pose avec acuité tout au long de la chaîne de production.

A cet effet, la production doit se référer aux normes et standards de qualité et de traçabilité des produits et même à la certification. Cependant, la filière lait est confrontée à un certain nombre de contraintes qui entravent les efforts de développement pour moderniser les processus de production et d'approvisionnement du marché en produits laitiers, notamment : l'activité du secteur informel basé sur l'intervention des colporteurs, absence d'une véritable chaîne de froid compte tenu de la déficience des équipements de conservation en amont de la transformation, etc.

Pour faire face à ces contraintes et permettre à la filière laitière de moderniser son ancrage dans l'économie mondiale, le concept de la qualité doit être mis en œuvre et renforcé conformément à la stratégie du Plan Maroc vert et le contrat programme lait. Pour ce faire, certaines actions méritent un engagement mieux affirmé pour leur mise en application dans le cadre réglementaire régissant les exigences de qualité, à savoir: le renforcement du rôle de la FIMALAIT dans le processus d'encadrement et d'intervention, l'application des règles de bonnes pratiques au niveau de la production grâce à un encadrement plus poussé des éleveurs, l'amélioration des conditions d'élevage et de collecte du lait, le renforcement du système de paiement à la qualité de lait ; le renforcement du cadre réglementaire visant l'identification et l'organisation de l'activité des colporteurs et son orientation plutôt vers l'approvisionnement des centres de collecte du lait et le renforcement de la réglementation régissant la filière lait.